



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## SNCF

Question écrite n° 48282

### Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur les problèmes posés par la politique grandes lignes de la SNCF. Sous couvert d'une volonté affichée d'améliorer les temps de trajet par la mise en place d'une politique d'arrêts adaptés, la SNCF multiplie les suppressions d'arrêts de trains grandes lignes. C'est notamment le cas à Castelnaudary où huit arrêts de trains grandes lignes devraient être prochainement supprimés. Cette décision, prise sans concertation préalable, en particulier avec les élus locaux, est à maints égards dommageable. Elle va en effet priver le pôle d'accueil d'un bassin de vie de 150 000 personnes d'un service public indispensable et qui a toujours fonctionné à la satisfaction générale, grâce en particulier à des horaires adaptés. Cette décision tout à fait néfaste et qui constitue une attaque intolérable contre le service public de voyageurs doit donc être reconsidérée. Il lui demande quelles sont ses intentions en la matière.

### Texte de la réponse

Il est aujourd'hui du ressort de la SNCF d'exploiter les liaisons ferroviaires existantes dans le cadre du monopole dont elle bénéficie et du système de péréquation financière qui lui permet d'assumer à la fois des missions relevant du service public et des missions à caractère commercial. Dans ce cadre, il est légitime qu'elle réfléchisse à une meilleure adéquation de l'offre qu'elle propose avec les trafics existants ou potentiels. Certaines lignes qui assurent de multiples fonctions, à la fois d'intérêt régional, interrégional ou national conduisent la SNCF à souhaiter refondre les services et à proposer une nouvelle offre, qui puisse répondre à la fois aux volontés exprimées par certaines régions et au souci de maintenir une liaison structurante. Dans cet esprit et confrontée à la concurrence autoroutière, la SNCF a été conduite à revoir la politique d'arrêts de ses trains grandes lignes Bordeaux - Toulouse - Marseille - Nice dont la mission est de répondre essentiellement à une demande de déplacements de longue distance entre plusieurs régions. Ces modifications intervenues le 12 décembre dernier permettront d'augmenter significativement la qualité de son offre pour la clientèle de longue distance en proposant davantage de confort et en améliorant les temps de parcours de bout en bout. La ville de Castelnaudary va continuer de bénéficier d'une offre de qualité qui répond aux attentes des habitants de la région. Elle est désormais desservie quotidiennement par un aller-retour grandes lignes Bordeaux-Marseille, deux aller-retour Paris-Cerbère, 13 aller-retour TER vers Toulouse et 13 aller-retour TER vers Carcassonne et Narbonne. De plus, pour répondre à la demande estivale, la desserte de Castelnaudary sera renforcée pendant les mois d'été 2005 avec la création d'un aller retour supplémentaire entre Toulouse et Nice. Le conseil régional de Languedoc-Roussillon, autorité organisatrice a examiné avec la direction SNCF de Montpellier les développements de l'offre TER qui pourraient, compte tenu des opportunités (matériel-sillons), être étoffée afin de satisfaire les besoins de dessertes de proximité entre les villes du Languedoc-Roussillon, dont Castelnaudary. La date de mise en service de cette nouvelle offre reste à déterminer. Par ailleurs, conformément à ce qu'il avait été convenu en septembre 2004 avec les présidents de la SNCF et de l'Association des régions de France, un groupe de travail avec les représentants des régions, la SNCF et l'État a été mis en place à l'initiative de ce dernier pour effectuer un diagnostic précis et partagé en termes de trafic mais

également financiers de l'état actuel de liaisons interrégionales, dont Bordeaux - Toulouse - Marseille - Nice fait partie. L'ensemble des partenaires va donc rechercher des solutions au cas par cas permettant de rénover ces dessertes pour leur rendre une pertinence en matière de services offerts et d'équilibre économique, dans un cadre prédéfini conjointement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Dupré](#)

**Circonscription :** Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48282

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement

**Ministère attributaire :** équipement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 octobre 2004, page 7877

**Réponse publiée le :** 22 mars 2005, page 3005